Un prisonnier dédommagé après l’endommagement de sa console de jeux vidéo lors d’un transfert carcéral

02/10/2025 à 13h19



Le tribunal d’Orléans a accordé réparation à un détenu pour sa console endommagée et sa manette égarée lors d’un transfert carcéral

Tout remonte au 23 août 2022, lors d’un transfert entre le centre de détention de Châteaudun et le centre pénitentiaire d’Orléans – Saran. À cette occasion, le disque dur de la console de jeux vidéo a été abîmé et la manette égarée. Le détenu a donc pu « soutenir que ses biens ont été endommagés au cours du transfert », engageant ainsi la responsabilité de l’administration pénitentiaire.

Après une première réclamation auprès de l’administration pénitentiaire, le détenu a saisi le tribunal administratif et obtenu gain de cause.

(…) La Direction interrégionale des services pénitentiaires

insiste aussi sur l’importance des activités pour les détenus. Un prisonnier occupé est généralement moins violent et pose moins de problèmes.

20 minutes